

Délibération n°240055

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Sabrina PAULET

Absents : Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Florence PORTRA), Michel CUPOLI (pouvoir donné à Audrey FOULQUIER), Aurélien MAZZONI

Secrétaire de séance : Stéphanie ALVERNHE

Date de la Convocation : le 17/09/2024 **Date d’Affichage** : le 17/09/2024
Date de mise en ligne de la délibération : le 25/09/2024

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 15	Vote pour : 18
Votants : 18	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS : CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX

Madame Marie-Thérèse FRAYSSINET, adjointe à la Jeunesse, expose :

Nous avons travaillé depuis quelques années avec les enfants du CMJ à un projet de création d'une nouvelle aire de jeux entre la mairie et l'école.

Cette aire de jeux est sécurisée (clôturée) et accessible aux parents à mobilité réduite (sol lisse). Les jeux choisis répondent aux attentes tant des tout-petits (cette aire peut être utilisée par la crèche et les assistantes maternelles notamment...) que des plus grands (de l'âge des maternelles et primaires).

Le montant total de ce projet est de 65 205.70 € HT.

La Préfecture du Tarn nous a attribué une subvention à hauteur de 50%.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

VU l'article L5216-5 VI du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° DEL2022_001 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois relative au dispositif de fonds de concours en faveur des communes 2022-205.

- **APPROUVE** le projet et le plan de financement suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Libellé	Pourcentage	Montant
Travaux	65 205 70 €	78 246.84 €	Préfecture DETR 2024	50%	32 602.00 €
			Fonds de concours C2A	25%	16 301.00 €
			Autofinancement	25 %	16 302.70 €
TOTAL			TOTAL		

- **SOLLICITE** un fonds de concours de 16 301 € auprès de la Communauté d'Agglomération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux subventions.

*Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 23 septembre 2024*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



**Le Maire,
Gérard POUJADE**

**La secrétaire de séance,
Stéphanie ALVERNHE**